

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 30 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

Était excusée (1)

BAPTISTA DE HORT Carole

Objet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 décembre 2024

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 Décembre 2024 et demande au conseil syndical son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le procès-verbal du 11 décembre 2024 joint en annexe.

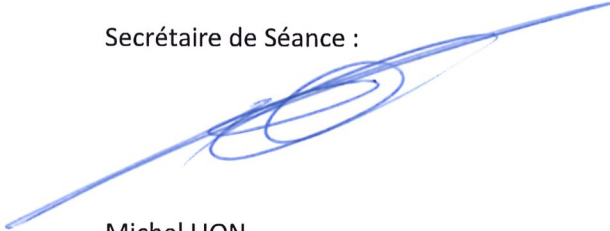
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMIUS



Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250214-02202501-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025